



Procédure signification divorce français au maroc

Par **Magmouga**, le **02/01/2009** à **20:41**

Je suis française mariée en France. Mon mari est expulsé au Maroc depuis 03-08. Nous sommes séparés depuis 02-06. Mon dossier est énorme, le sien est vide de preuves rempli de contestations non fondées pour gagner du temps.

Procédure de divorce lancée en 09-07. Le 12-08 le juge devait statuer. Je demeure sans nouvelle ce qui me démoralise. Comment va-t-on informer Monsieur au Maroc ? durée, procédure, huissier, ambassade ?

Il a un avocat désigné après son expulsion qui utilise une adresse française comme s'il était encore en France ! N'est-ce pas un souci pour la signification du divorce ? J'attends mon divorce pour refaire ma vie et avoir un enfant, chaque seconde compte vu mon âge ... et après 2 ans de menaces avant de lancer la procédure je suis à bout de force estimant que la loi est en faveur des "mauvais". Il a de la prison ferme en France à faire, était sans papier à notre rencontre et il a été reconnu qu'il a fait un mariage pour obtenir des papiers. Aidez-moi, peut-être qu'un mot me permettrait de débloquer la situation ou supporter cette injustice...

Qui et comment lui signifie-t-on au Maroc le divorce et surtout, si c'est par recommandé, que se passe-t-il, s'il ne va pas chercher le courrier ? S'il reste introuvable au Maroc comment pourrais-je obtenir le divorce ? Et si oui après combien de temps... Je n'en peux plus, je suis déchirée entre l'homme que j'aime, mon envie d'avoir des enfants et l'envie de mettre fin à mes jours pour que cet homme qui a ce titre "volé de mari" arrête de croire qu'en refusant le divorce, il garde une chance d'obtenir ses papiers !!!!

Je vous en prie aidez-moi ! Je vous remercie d'avance pour vos réponses, informations et conseils.